Lycée LA BRIE CAMPUS PERIGORD BERGERAC

Fiche contact Entreprise afin de préparer la convention de stage en milieu professionnel

Filière « Technicien Conseil Vente » 1ère TCVA Produits Alimentaires et boissons
Stage du t

ELEVE

Nom et prénom : Date de naissance :
Nom du responsable légal :
Adresse :
Tél. Elève : Tél. Responsable 1 :
Hébergement durant le stage : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ dans la famille - ❒ autre :__
Restauration : ❒ au domicile - ❒ au lycée (si période de scolarité) - ❒ au restaurant d'entreprise - ❒ autre :
Transport : ❒ bus scolaire (si période de scolarité) - ❒ voiture - ❒ bicyclette - ❒ cyclomoteur - ❒ autre :

ENTREPRISE / MAÎTRE DE STAGE

Nom et adresse (ou cachet) :
.....
.....
.....
Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail :.....

Numéro Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Compagnie d'assurance : .....
N° Police : .....

Représentant de l'entreprise :
Nom :
Fonction :
Maître de stage :
Nom, prénom :
Fonction:
Mail Maitre De Stage
Tél. : (si différent de l'entreprise) :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Horaires : (Maximum 35 h 00 par semaine)
Lundi : Jeudi :
Mardi : Vendredi :
Mercredi : Samedi :
Superficie du magasin :

CONDITIONS DE VALIDATION DU LIEU DE STAGE

L'entreprise doit exercer son activité dans le domaine de l'alimentaire et des boissons.
Un maître de stage doit être nommément désigné pour diriger et contrôler le stagiaire dabs ses activités et lui permettre de préparer son dossier écrit en lui accordant le temps nécessaire.
Un contact direct avec la clientèle est nécessaire afin que le stagiaire puisse être mis dans des situations de conseil-vente.

L'entreprise doit s'engager à mettre l'apprenant dans des situations concrètes de pratiques professionnelles (accueil de la clientèle, vente, encaissement, participation à la gestion des stocks, approvisionnement des rayons, préparation de commandes, inventaire, tâches administratives liées au commerce...) dans le respect de la réglementation sur l'hygiène, la sécurité et la réalisation de travaux compatibles avec l'âge du stagiaire. L'entreprise doit fournir des chiffres commerciaux à son stagiaire afin que ce dernier puisse réaliser son dossier écrit. Celui- ci doit permettre de décrire et d'analyser des situations professionnelles vécus dans l'entreprise (SPSC).

Activités et comptabilité

Activité principale .....
Activité(s) complémentaire(s) : .....
Nombre de stagiaires dans le magasin .....

L'entreprise s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du stage.

Fait à _____ Le, |__|__ |/|__|__|/|__|__|

Signature du représentant de l'entreprise

L'entreprise s'engage à recevoir le stagiaire

Cocher les périodes

Dates 1ère période	Cocher	Dates 2ème période	Cocher	Dates 3ème période	Cocher	Dates 4ème période

Lieu de stage conforme au référentiel ? ☐ oui ☐ non
Visa enseignant : Sarah AUFFRET

Calendrier des périodes de stages professionnels

(sous réserve de modifications)

Classe de 1ère Bac Pro TCVA-PAB
2026– 2027

Du

REMARQUES LÉGISLATIVES

1/ Ces stages en milieu professionnel, partie intégrante de la formation scolaire de nos élèves, **ne sont pas concernés par la législation sur la gratification des stages.**

2/ Les stages doivent être réalisés dans le respect du code du travail.

3/ Les stages peuvent être effectués dans plusieurs entreprises. MAIS **le stage principal doit impérativement avoir une durée effective minimum de 8 semaines** dans la même entreprise.

Lycée Agricole et Viticole de Bergerac
L.E.G.T.A. 1869, Route du Château - Domaine de La Brie 24240 Monbazillac – tél 05 53 74 42 42 – exploitation : 05 53 74 42 48
e.mail : legta.bergerac@educagri.fr – http://www.bergerac.educagri.fr